## Plan de circulation à l'occasion de la tenue de l'OCI (Arrêté n° 11/P/D/DK du 27/02/2008)

1	Dates	Axes interdits	Itinéraire autorisé	Axes où le stationnement est interdit
			(Départ du centre ville	
			pour tous véhicules sauf	
			transports en commun)	
	Vendredi 07 mars 2008 à minuit au Samedi 15 mars 2008 à minuit	Boulevard de la République – (Avenue Léopold Sédar Senghor au Bloc des Madeleines)	- Avenue André Peytavin - Rue Madeleine Ngom - Rue Armand Angrand - Rue Belfort - Avenue Malick Sy - Avenue Docteur Samba Guèye (rue 6 – rue 54) - Route de Fann - Rocade Fann - Avenue Cheikh Anta Diop (Route de Ouakam)	<ul> <li>Corniche Ouest</li> <li>Avenue Pdt Lamine Guèye</li> <li>Boulevard du Centenaire</li> <li>Boulevard de la république</li> <li>Route de l'aéroport</li> <li>Voie de Dégagement Nord (VDN)</li> <li>Boulevard de la libération</li> </ul>
		Boulevard Martin Luther King (Corniche Ouest) du Bloc des Madeleines à la Pharmacie des Mamelles		
		Toutes les rues traversant le Bd de la République sauf : - Rue Moussé Diop (Ex Blanchot) - Rue Joseph Gomis - Avenue Président Lamine Guèye		